



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 11

15 mars 1972

TROIS NOUVEAUX PARCS NATIONAUX DANS LE NORD

Plus de 18,500 milles carrés ont été retenus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest afin de créer trois nouveaux parcs dans le Nord; la superficie totale affectée aux parcs nationaux passera ainsi de 31,300 à 49,800 milles carrés.

Ces nouveaux parcs seront situés dans la région de Kluane, dans le territoire du Yukon; le long de la rivière Nahanni-Sud; et sur la péninsule Cumberland de l'île Baffin, dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces trois parcs nationaux, les premiers au nord du 60^e parallèle, présentent quelques-uns des paysages les plus spectaculaires du Canada.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord

canadien, M. Jean Chrétien, en annonçant la création des nouveaux parcs, à la Chambre des communes, le 22 février, a déclaré que la création projetée des parcs ne devrait d'aucune manière intervenir dans le mode de vie traditionnel des résidents du Nord, lesquels utilisent depuis toujours les ressources provenant de la chasse et de la pêche. "Nous discuterons de la question avec les Indiens et les Esquimaux, a poursuivi M. Chrétien, afin que les uns et les autres aient leur juste part tant dans les emplois qui seront créés que dans les autres avantages économiques qui découleront des parcs."

LE PARC NATIONAL KLUANE

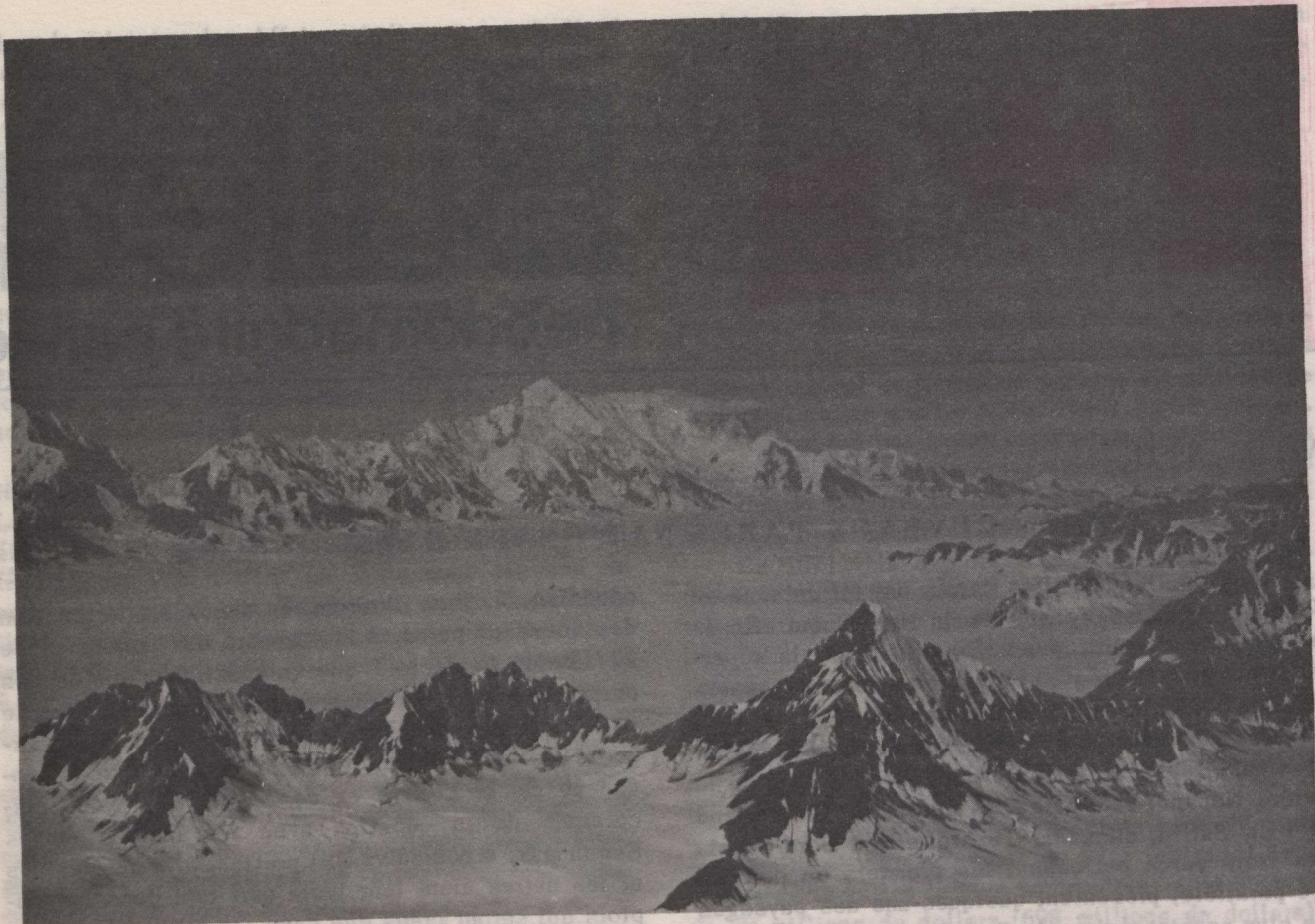
La région de Kluane (8,500 milles carrés), qui se trouve à l'angle sud-ouest du territoire du Yukon comprend le massif de Saint-Élie, où se trouvent le mont Logan, l'un des pics les plus élevés du Canada; l'un des plus vastes réseaux de champs de glace non-polaire au monde ainsi que quelques-unes des plus remarquables populations fauniques de l'Amérique du Nord.

Au cours de la ruée vers l'or de 1898, une des routes secondaires qu'empruntaient les voyageurs venant du Pacifique est située près de la limite sud-est du parc. Dalton Post, juste à l'extérieur de cette région, était un camp-relais. Étant donné que la prospection s'étendit à d'autres régions du Yukon à la suite de la ruée vers l'or du Klondike, la Gendarmerie du Nord-Ouest installa un poste de contrôle sur la rive sud du lac Kluane en 1904. En 1942, ce lac devint le point de rencontre des équipes américaines et canadiennes occupées à la construction de la route de l'Alaska.

Depuis la fin des années 1800, le massif de Saint-Élie est un des lieux favoris des alpinistes. La première ascension du mont Kennedy, ainsi nommé en l'honneur du regretté président des États-Unis, eut lieu en 1965. Au cours de l'année marquant le centenaire du Canada, des équipes d'alpinistes

SOMMAIRE

Trois nouveaux parcs nationaux dans le Nord	1
La lutte contre l'abus des stupéfiants	3
Contribution du Canada au PVNU	3
Deux villes du Canada à l'honneur	4
Naissances, mariages et décès	4
Il faut récupérer les sites préhistoriques ..	5
Projets pour stimuler l'exportation du livre canadien.....	5
Passereaux à grosses têtes	6
Interdiction progressive de la chasse du phoque	6
Découverte d'un site préhistorique en Gaspésie	6
Un inventaire des polluants de l'atmosphère	7
Nouveaux bureaux de passeports	7
Accord relatif à une station de repérage de la NASA	7
L'aide au Bangla-Desh	8



Les immenses champs de glace du massif Saint-Elie situés dans le Parc Kluane forment l'un des plus grands réseaux de glaciers non polaires du monde. A l'arrière-plan se dresse le plus haut sommet du Canada, le mont Logan avec ses 19,850 pieds d'altitude.

firent l'ascension de treize sommets qui reçurent chacun le nom d'une province ou d'un territoire canadien.

LE PARC NATIONAL NAHANNI

Comme emplacement du futur parc national on a choisi une région sauvage d'environ 1,840 milles carrés comprenant la plus grande partie du bassin de la rivière Nahanni-Sud, une des plus remarquables rivières encore à l'état naturel de l'Amérique du Nord. La plus importante cataracte de la Nahanni-Sud est la chute Virginia, deux fois plus haute que les chutes Niagara, où la rivière fait un plongeon de plus de 300 pieds.

L'original trouve un habitat particulièrement propice dans les vallées couvertes de forêts. L'ours brun et l'ours noir, le loup, le caribou des bois, le chevreuil et le castor sont au nombre des quelques 50 espèces de mammifères de la région de la Nahanni.

On compte au moins treize espèces de poisson, dont l'omble arctique et l'omble du Pacifique, dans les cours d'eau qui se déversent dans les rivières Nahanni et Flat. Plus de 120 espèces d'oiseaux y ont été observées y compris l'aigle doré et la ber-

nache du Canada. Le fait qu'on y a aussi trouvé la foulque d'Amérique, le chevalier errant, l'hirondelle à face blanche et le pinson chanteur signifie peut-être qu'il faudra étendre l'aire de nidification connue pour ces espèces.

Les premiers habitants de la région furent sans doute des Asiatiques attirés de l'autre côté du détroit de Béring par l'abondance de poisson et de gibier. Deux tribus athapascanes, dont on peut encore discerner l'affiliation linguistique aux peuples de l'Asie orientale, y ont mené une vie nomade jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ce sont les tribus indiennes des Esclaves et des Nahannis, ce dernier mot signifiant "les gens très loin là-bas".

LE PARC NATIONAL DE L'ÎLE BAFFIN

Typique des vastes régions arctiques qui constituent plus du tiers du paysage canadien, le parc national de l'île Baffin est situé dans la péninsule Cumberland. Le parc, d'une superficie de 8,200 milles carrés en bordure du 66^e parallèle, comprend des fiords remarquables et des montagnes sculptées en haut-relief que coiffe une imposante calotte glaciaire.

LA LUTTE CONTRE L'ABUS DES STUPEFIANTS

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John C. Munto annonçait, le 24 février, à la Chambre des communes, que le Gouvernement venait de prendre d'importantes mesures afin de combattre l'abus de la méthadone et des amphétamines.

Voici quelques extraits de sa déclaration:

La méthadone est un opiacé synthétique dont l'emploi est très répandu pour combattre l'héroïnomanie. Au cours de l'année dernière, le personnel de mon ministère a reçu plusieurs rapports concernant l'emploi abusif de la méthadone. A la suite des craintes soulevées par l'emploi abusif de cette drogue, l'ancienne Direction générale des aliments et drogues de mon ministère et l'Association médicale canadienne avaient institué un comité conjoint en 1970, afin d'étudier le rôle que joue la méthadone dans la cure des toxicomanes. La Commission Le Dain s'est aussi inquiétée de cet abus de la méthadone, comme le révèle son dernier rapport sur le traitement.

A la suite des recommandations du comité conjoint DAD-AMC et de la Commission Le Dain, j'ai décidé de restreindre la disponibilité de la méthadone de la façon suivante: les médecins seront libres de prescrire la méthadone uniquement après en avoir reçu l'autorisation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ceux qui auront reçu cette autorisation seront reconnus comme ayant cette compétence à cause de leurs connaissances techniques, de la disponibilité de locaux et de services auxiliaires qui leur permettent d'utiliser efficacement la méthadone dans le traitement de l'héroïnomanie.

Conformément aux recommandations de la Commission Le Dain, les médecins autorisés devront être affiliés à une clinique spécialisée. Les demandes d'autorisation seront étudiées par un comité de consultants experts dont les membres seront nommés en collaboration avec la profession médicale. J'espère que les changements aux règlements seront implantés et que le programme de contrôle de la méthadone sera mis sur pied d'ici quelques semaines. Entre temps, j'ai demandé aux médecins du Canada de restreindre l'usage de la méthadone.

* * * *

AMPHÉTAMINES

Les autorités médicales conviennent que les usages légitimes des amphétamines sont restreints. Ils jouent, tout au plus un rôle mineur dans la chimiothérapie rationnelle, limité principalement au traitement de deux affections assez rares et obscures, la narcolepsie et l'hypercinésie chez les enfants.

Comme je m'inquiète vivement des répercussions que peut avoir l'abus des amphétamines sur la santé publique, j'ai décidé que l'usage des amphétamines et des drogues connexes telles la phénmétrazine et la

phémidétrazine serait confiné au traitement de ces seules affections pour lesquelles elles sont indiquées médicalement. L'emploi de ces drogues dans le traitement de l'obésité ne sera plus autorisé. Tout médecin désirant prescrire des amphétamines, de la phémidétrazine et de la phémidétrazine sera autorisé à le faire par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pourvu qu'il veuille utiliser ces drogues pour le traitement d'enfants souffrant de narcolepsie ou d'hypercinésie. En collaboration avec l'Association médicale canadienne et l'Association des médecins de langue française du Canada, une liste de médecins consultants sera dressée afin de faciliter la vérification des diagnostics posés dans le cas de ces affections relativement rares.

* * * *

Je suis parfaitement conscient...que cette mesure visant à contrôler l'abus des amphétamines prescrites n'influe aucunement sur l'emploi de ces drogues par les usagers (*speed freaks*) qui les obtiennent de sources illicites. Néanmoins, elle révèle l'importance que le Gouvernement accorde à l'abus de l'amphétamine. Elle devrait cependant avoir une influence prononcée sur un aspect important de l'abus de ces drogues, c'est-à-dire, sur les adultes qui les obtiennent au moyen d'ordonnances.

* * * *

POPULARITÉ DU GUIDE

En janvier de cette année, nous invitons les parents et les autres personnes qui reçoivent des chèques d'assistance sociale du Gouvernement fédéral à se procurer gratuitement la brochure intitulée *Guide des parents sur l'abus des drogues*. La réponse du public a été des plus encourageantes. De fait, nous avons été presque débordés, puisque mon ministère et plus précisément la Direction générale de l'usage non médical des drogues a reçu jusqu'ici près de 500,000 demandes. Le but du guide est de fournir aux Canadiens des données sur le problème de l'abus des drogues. Ce n'est que le premier d'une série que nous comptons publier dans le cadre de notre programme.

CONTRIBUTION DU CANADA AU PVNU

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment la décision du Gouvernement canadien de verser une somme de \$20,000 (can) au fonds spécial du Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU). Le Gouvernement canadien désire ainsi donner concrètement son appui à l'endroit d'un organisme des Nations Unies dont les buts sont semblables à ceux que poursuivent des groupes de volontaires nationaux de plusieurs pays. Par la même occasion, le Gouvernement canadien entend manifester sur le plan international l'intérêt qu'il porte aux activités des organismes canadiens qui oeuvrent déjà dans le domaine

de la coopération avec les pays en voie de développement.

Le Programme des Volontaires des Nations Unies commença ses activités le premier janvier 1971. Le but de cet organisme est de mettre à la disposition des pays demandeurs des diplômés universitaires et des techniciens qui, en retour d'émoluments modestes, rempliront des fonctions qui leur seront assignées par les pays hôtes.

Le PVNU relève de la compétence administrative du Programme des Nations Unies pour le développement qui en défraye les coûts d'administration. Il est prévu que, de façon générale, les coûts locaux tels que logement, rémunération, voyage d'affaires seront pris en charge par les pays récipiendaires. Quant aux dépenses encourues pour la sélection des candidats, leur formation et leur frais de transport, elles seront défrayées à même le fonds spécial du PVNU en ce qui concerne les volontaires originaires des pays en voie de développement, et défrayées par les organismes pourvoyeurs de volontaires lorsque ceux-ci viendront de pays développés.

DEUX VILLES DU CANADA À L'HONNEUR

Les nouveaux timbres courants de \$1 et de \$2 qui seront mis en vente le 17 mars prochain représentent deux villes canadiennes: Québec, qui a su conserver son cachet des jours d'antan, tout en étant à la fine pointe du progrès, et Vancouver qui affiche un visage reflétant le caractère du siècle actuel, des années '70 en particulier. Ces deux timbres de 48 mm sur 30 mm, dessinés par Reinhard Derreth, de Vancouver, sont d'un format plus grand que celui des autres timbres courants à valeur nominale élevée qui mesurent environ 37 mm sur 25 mm.



QUÉBEC (P.Q.)

Québec, la plus vieille ville du Canada, a été fondée par Samuel de Champlain en 1608 et a été érigée en municipalité en 1832. C'est un important port de mer de l'est du pays et la capitale de la province du même nom. Elle compte avec sa banlieue 476,236 habitants.

Juchée sur un promontoire qui domine la rive nord du Saint-Laurent à l'endroit où la largeur du fleuve rétrécit à un mille, cette ville offre un aspect très pittoresque. On s'accorde généralement à dire

que son nom vient du nom indien "kebec" qui signifie "là où le fleuve rétrécit". C'est la seule ville fortifiée d'Amérique du Nord et, aujourd'hui encore, ses murailles et ses remparts entourent les parties les plus anciennes de la cité.



VANCOUVER (C.-B.)

Située sur les rives de la baie de Burrard, Vancouver est le plus grand et le plus important des ports de mer canadiens de la côte du Pacifique, et c'est aussi la troisième ville du Canada en importance au point de vue de la population. Elle compte 1,071,081 habitants.

La région a été explorée pour la première fois en 1791-1792 par les Espagnols et les Anglais, puis par les marchands de fourrures de la Compagnie de la baie d'Hudson, au début du XIXe siècle. Les premiers colons arrivèrent en 1862 et établirent, sur la rive sud de la baie, une colonie connue sous le nom de "Gastown". A la suite de la construction du chemin de fer Canadien-Pacifique entreprise vers 1880, la ville fut érigée en municipalité en 1886. Elle fut baptisée du nom de Vancouver par sir William Van Horne du Canadien-Pacifique, à la mémoire du capitaine George Vancouver qui explora la région en 1792.

NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS

En décembre dernier, le nombre de naissances vivantes enregistrées a été de 26,118, soit une légère diminution par rapport à 17.0 pour 1,000 habitants, contre 17.4 un an plus tôt. Le nombre de naissances depuis le début de l'année s'est chiffré par 368,082, ce qui représente une régression par rapport à 1970 (370,861).

Le nombre de mariages est monté à 14,601 contre 13,429, le taux de nuptialité pour 1,000 habitants s'établissant à 8.7 comparativement à 8.8 un an plus tôt. Le total depuis janvier a progressé pour s'établir à 189,240 mariages, contre 187,602 un an plus tôt.

En décembre dernier, le nombre de décès s'est chiffré par 12,633, soit une diminution par rapport à un an plus tôt (12,960). Le taux de mortalité pour 1,000 habitants est demeuré à 7.3. Cela porte le total, pour la période écoulée depuis janvier, à 157,164, soit une hausse de 0.6%.

IL FAUT RÉCUPÉRER LES SITES PRÉHISTORIQUES

De l'Atlantique au Pacifique et jusqu'à l'Extrême Nord, des sites préhistoriques canadiens risquent d'être détruits soit par la main de l'homme, soit par les forces de la nature. Il se peut que ce soit là le prix des réalisations techniques. Avant qu'il ne soit trop tard, on a décidé de confier à un groupe de ses scientifiques la tâche de récupérer, sur une vaste échelle, le patrimoine archéologique des Canadiens.

M. William E. Taylor, directeur du Musée national de l'Homme, a annoncé récemment que la Division de l'archéologie sera désormais appelée Commission archéologique du Canada. Le nouvel organisme, dirigé par M. George F. MacDonald, poursuivra le travail de recherche et de conservation de la Division de l'archéologie. Il assumera des responsabilités accrues en ce qui concerne l'étude et la préservation des sites préhistoriques du Canada.

La première tâche consistera à évaluer les ressources archéologiques du pays par des études sur le terrain, et à établir éventuellement à l'aide de l'ordinateur, un inventaire national des sites, lequel devrait être complété d'ici deux ans.

Environ 40,000 sites sont déjà consignés dans les dossiers des musées, des universités et d'un certain nombre de citoyens avertis. Toutefois, les données ne se trouvent pas rassemblées dans un même lieu en vue de leur appréciation. Le nombre de sites déjà notés ne représente, semble-t-il, qu'une partie infime des sites existant au Canada.

"Il s'agit d'une course contre le temps et le développement urbain et industriel," a déclaré M. MacDonald. C'est pourquoi on a accordé un rang prioritaire à ce programme de récupération.

Certains facteurs, comme l'érosion du sol par le vent et l'eau, déterminent la tâche de la Commission archéologique du Canada. L'activité humaine constitue cependant une menace beaucoup plus sérieuse pour l'avenir des sites. L'expansion urbaine, la multiplication des autoroutes, des oléoducs, et des barrages qui entraînent la submersion de vastes régions, se sont accrues considérablement au cours des dernières décennies et ont détruit de nombreux sites préhistoriques.

"Il est à peine exagéré de dire, affirme M. MacDonald, que la majeure partie de la préhistoire des Maritimes est à jamais perdue pour le Canada. Cette perte est signalée à un moment de crise de l'identité nationale, où les Canadiens s'intéressent de plus en plus aux origines de leur pays."

Chaque site archéologique s'intègre dans la gigantesque mosaïque de la préhistoire du Canada; hélas! bon nombre de fragments composant les 30,000 ans d'occupation humaine dans diverses parties du continent ont disparu sous les eaux des

bassins hydro-électriques, ou ont été enfouis sous des tonnes de matériaux.

Il faut considérer les sites préhistoriques comme un patrimoine non renouvelable, possédant une valeur scientifique et culturelle propre, et présentant un intérêt national autant qu'international, a affirmé M. Taylor.

PROJETS POUR STIMULER L'EXPORTATION DU LIVRE CANADIEN

"Une participation à sept foires commerciales internationales et l'établissement de centres du livre dans trois pays, comptent parmi les projets envisagés pour stimuler l'exportation de livres canadiens," a déclaré récemment le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin.

"Le Gouvernement consacrera \$500,000 par an, pendant trois ans, pour aider l'industrie du livre, dans le cadre d'un programme en six points annoncé le 11 février par le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier," a poursuivi M. Pepin.

"Nous préparons des plans pour élaborer, en collaboration avec des éditeurs canadiens, un programme complet de commercialisation à l'étranger. Ce programme comprendra la participation à sept expositions aux États-Unis et en Europe et l'établissement de centres du livre aux États-Unis, en Grande-Bretagne et sur le continent européen".

Le ministère fournira de l'aide financière pour mettre sur pied et administrer des centres du livre destinés à promouvoir la vente et la distribution à l'étranger des livres canadiens.

"Sans cette aide, a dit M. Pepin, l'industrie canadienne serait pratiquement dans l'impossibilité d'assumer les frais provenant de l'établissement et de l'exploitation de tels centres, du moins pendant les premières années du programme."

Le Conseil du Trésor a accordé au ministère les fonds spécialement requis pour ce programme d'expansion des exportations. Parmi les dépenses annuelles, il y aura \$100,000 pour la promotion commerciale et \$400,000 pour soutenir les centres du livre pendant trois ans.

Voici, parmi les foires du livre celles auxquelles le ministère songe à participer: la 11e Foire européenne du matériel didactique (biennale), à Hanovre (Allemagne), du 14 au 18 mars; la 4e Foire internationale du livre à Bruxelles, du 11 au 19 mars; la 4e Festival international du livre, à Nice (France), du 19 au 25 mai; l'*American Booksellers' Association Exhibition*, Washington, D.C., du 4 au 7 juin; la 13e *International Book Production Exhibition* de Londres, à l'automne; la 17e *U.S.A. International Book Exhibition* de Chicago, du 25 juin au 1er juillet; la 24e Foire internationale du livre, de Francfort (Allemagne), du 27 septembre au 4 octobre.

PASSEREAUX A GROSSES TÊTES

Les "gros-becs" de la région de Sutton, au Québec, se sont gavés de sorbes qui les ont intoxiqués; ils en sont maintenant quittes pour une bonne gueule de bois.

Après avoir effectué d'étonnantes acrobaties aériennes, ces passereaux à gorge rouge, étendus sur le dos, se remettent paisiblement de leur fol exercice de gymnastique. Cependant, ceux qui ont loupé leur atterrissage en allant s'écraser contre des glaces souffriront sans doute plus que de la simple migraine habituelle des lendemains de noce.

INTERDICTION PROGRESSIVE DE LA CHASSE DU PHOQUE

Le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a rendu public récemment le rapport provisoire du Comité consultatif spécial d'étude des phoques de l'Atlantique, et le communiquera au Comité des Communes sur les pêches et les forêts afin qu'il en prenne connaissance et formule des recommandations.

C'est l'année dernière que M. Davis avait demandé à M. le professeur Keith Ronald de créer un comité chargé d'étudier les colonies de phoques. M. Ronald est doyen du Collège de biologie de l'Université de Guelph. Les autres membres du Comité sont: M. T.I. (Tom) Hughes, directeur de l'Ontario Humane Society; M. Trevor H. Scott, de la Société internationale pour la protection des animaux; M. H. Rowsell, du Conseil canadien de protection des animaux; M. Kjell Henriksen, membre pour le Canada de la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest; et M. le professeur H.D. Fisher, département de zoologie de l'Université de la Colombie-Britannique.

Le Comité a fait les recommandations suivantes:

1. Interdiction progressive, jusqu'en 1974, de la chasse du phoque pratiquée dans l'Atlantique par le Canada et la Norvège, suivie d'une interdiction totale de chasser pendant au moins six ans.
2. Aucune augmentation de l'exploitation du phoque ailleurs au monde, en particulier dans l'Antarctique.
3. Établissement immédiat d'un programme de recherche relatif
 - a) aux compensations destinées aux personnes touchées par l'abolition de la chasse;
 - b) aux études biologiques intensives et travaux connexes poussés sur les phoques du Groenland, sur les phoques à capuchon et sur les autres espèces de phoques au Canada;
 - c) à la mise au point de lignes directrices satisfaisantes en vue de la protection et de la gestion de la population de phoques;
 - d) à l'amélioration des méthodes de prise du phoque.

"Je suis satisfait de la qualité du rapport, a déclaré M. Davis, et je suis certain que le Gouvernement y donnera suite par des mesures efficaces."

DÉCOUVERTE D'UN SITE PRÉHISTORIQUE EN GASPÉSIE

Les archéologues du ministère des Affaires culturelles ont mis au jour les vestiges d'une civilisation préhistorique dans la municipalité de Cap-Chat, en Gaspésie. La découverte a eu lieu récemment, lors des fouilles exécutées dans le cadre du programme de développement de l'est du Québec.

Comme c'est souvent le cas dans des événements de ce genre, cette trouvaille est due au hasard. Elle fut provoquée par les travaux préliminaires à la construction de la route No 6.

C'est au cours de ces opérations que le site archéologique fut mis au jour. Informée de ce fait, la Direction du service d'archéologie du ministère des Affaires culturelles dépêcha sur les lieux M. Georges Barré, archéologue et anthropologue, qui dirigea les fouilles.

Lors des fouilles qui ont débuté en octobre, les archéologues ont pu distinguer trois et même, dans une certaine partie du site, quatre niveaux d'occupation. Le niveau supérieur est constitué de déblais de la période historique et date, d'après le matériel recueilli, (pipes de plâtre, débris de vaisselle, quincaillerie, bouteilles etc.) du début du XIXe siècle; toutefois aucune trace d'établissement n'est reliée à ces débris. Immédiatement sous ce niveau, on a retrouvé deux et parfois trois couches d'occupation préhistorique. On a recueilli dans ces couches une importante quantité de pointes de projectiles (lances, flèches, javelots), de grattoirs, quelques bifaces (sorte de gros outil taille sur les deux faces), un mano (pierre partiellement polie, sans manche et servant à broyer les graines sauvages), un metate ou mortier, des outils sur os et un tesson de poterie du sylvicole moyen; cette dernière pièce permet de donner une date maximum au site, à savoir 2,000 ans environ. L'analyse au carbone 14 des déchets végétaux et des restes organiques, permettra de déterminer la date avec plus de précision. Des fouilles plus intensives du site auraient pu être faites si le temps et la saison l'avaient permis.

Les archéologues savent qu'il y a des sites beaucoup plus anciens en Gaspésie; cependant on est loin de connaître avec précision toutes les manifestations culturelles préhistoriques qui se sont succédé dans cette région du Québec. L'excavation de ce site, qui disparaîtra sous la route No 6 dès le printemps prochain, aura donc permis aux archéologues d'apporter de nouveaux éléments à la pré-histoire du Québec.

UN INVENTAIRE DES POLLUANTS DE L'ATMOSPHÈRE

Le Gouvernement canadien a fait entreprendre à l'échelle du pays un inventaire au sujet des substances polluantes dans l'atmosphère et des coûts nécessaires à leur diminution.

Récemment, le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a annoncé l'adjudication d'un contrat à une société de Niagara Falls, en vertu duquel la société doit déterminer par province ou territoire l'importance du point de vue de la pollution, par endroits et par régions, notamment dans des régions "critiques" comme les limites interprovinciales ou la frontière américano-canadienne; et, enfin, établir des devis pour la lutte contre ces substances polluantes.

Il s'agit de cinq principaux polluants, soit les oxydes de soufre, les particules, l'oxyde de carbone, les oxydes d'azote, les hydrocarbures. Les renseignements proviendront de cinq grandes catégories de sources de pollution; procédés industriels, brûlage de combustible dans des installations fixes, moyens de transport, évacuation des déchets solides et autres sources.

On effectuera des estimations relatives aux frais d'établissement et aux coûts de fonctionnement de dispositifs antipollution concernant les cinq substances et selon les principales catégories de sources de pollution. De même, les estimations porteront sur le coût de l'évacuation d'une façon sûre des polluants recueillis, ou sur les avantages éventuels provenant du traitement ultérieur et de la réutilisation de ces agents polluants.

L'inventaire reposera sur les statistiques établies en 1970. Actuellement, les seuls chiffres disponibles proviennent d'extra-polations effectuées à partir d'un inventaire réalisé sur les substances polluantes dans l'atmosphère aux États-Unis. On s'attend que les chiffres proposés au Canada diffèrent considérablement de ceux des États-Unis en raison du climat rigoureux de notre pays, qui entraîne au Canada une plus grande consommation de combustibles, et un profil différent des activités industrielles.

L'étude devrait être terminée d'ici à cinq mois.

NOUVEAUX BUREAUX DE PASSEPORTS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment l'ouverture de deux autres bureaux de passeports régionaux — un à Halifax (Nouvelle-Écosse) et l'autre à Edmonton (Alberta) —, ce qui portera à cinq le nombre des bureaux régionaux établis à l'intention des voyageurs qui se rendent à l'étranger à partir des principales villes servant de points d'entrée et de sortie. Des bureaux ont été ouverts en 1970, à Montréal, Toronto et Vancouver.

Les bureaux régionaux ont pour objet de fournir un meilleur service en matière de passeports, particulièrement dans des situations d'urgence où les requérants doivent entreprendre un voyage inattendu et imprévisible, et d'aider les requérants qui ont besoin de conseils pour remplir les demandes de passeport.

Le nombre des voyages internationaux augmente chaque année, et cette expansion des services de passeport permettra de répondre à une demande croissante. On estime à 460,000 le nombre des Canadiens qui présenteront une demande cette année, ce qui constitue une augmentation par rapport à 1971 et portera à près de deux millions le nombre des passeports Canadiens valides qui seront en circulation à la fin de 1972.

Les bureaux régionaux se sont révélés populaires auprès du public voyageur canadien, et le rôle qu'ils jouent dans le cadre du programme de délivrance des passeports est appréciable. En 1971, les trois bureaux régionaux situés à Montréal, Toronto et Vancouver ont délivré au-delà de 150,000 passeports, ce qui représente quelque 37 pourcent du volume national total. La contribution des bureaux régionaux augmentera, au cours de 1972 avec l'ouverture des deux nouveaux bureaux à Halifax et à Edmonton.

ACCORD RELATIF A UNE STATION DE REPÉRAGE DE LA NASA

Les États-Unis et le Canada ont conclu un accord intergouvernemental en vertu duquel la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA) des États-Unis installera et mettra en service une station temporaire de repérage près de Pouch Cove, à quelque 16 milles de Saint-Jean, Terre-Neuve. L'accord est entré en vigueur le 23 février 1972. Le Conseil national de recherches du Canada collabore avec la NASA aux préparatifs de la mise sur pied de la station, qui sera dotée d'émetteurs et de récepteurs radio, de calculatrices électroniques, de matériel pour le traitement et l'enregistrement des données ainsi que de systèmes téléphoniques et télégraphiques montés sur camions.

La station servira aux vols d'engins spatiaux habités du programme *Skylab* qui fera suite au programme *Apollo*. Les objectifs fondamentaux du programme *Skylab* consistent à mener des recherches scientifiques en orbite terrestre, à faire des expériences et à recueillir des données dans le domaine du recensement des ressources terrestres et enfin à étudier la capacité d'endurance de l'homme aux vols spatiaux de longue durée.

Le lancement du satellite-laboratoire s'effectuera au Cap Kennedy au cours du premier semestre de 1973. La station de repérage permettra de transmettre des données de télécommande et de télémé-

au laboratoire *Skylab* chaque fois que le véhicule, d'une longueur de 100 pi. et d'un poids de 150,000 livres passera au-dessus de l'Atlantique Nord.

Plus tard au moment où un module de commande *Apollo* amènera l'équipage de trois astronautes jusqu'au satellite-laboratoire, c'est par cette station que seront acheminées les communications orales et téléométriques destinées au module de commande.

La mise en service de la station est prévue pour décembre 1972, moment où débiteront les essais de la mission *Skylab*. Vu le caractère provisoire de la station et le court délai dont on dispose pour donner une formation hautement spécialisée à des techniciens et des ingénieurs sans aucune expérience du fonctionnement de ce genre d'installation, le personnel de la station sera surtout composé d'Américains. On prévoit que les Canadiens constitueront le quart du personnel composé de 28 ingénieurs et techniciens et de neuf préposés à l'entretien et à la logistique.

Les entrepreneurs terreneuviens ont déjà été invités à soumissionner pour les travaux de déblaiement et de construction. On s'attend à ce que les frais d'exploitation de la station se chiffrent à quelque 500,000 dollars par année.

L'AIDE AU BANGLA-DESH

En réponse à une question posée à la Chambre des communes, le 23 février, au sujet de l'aide au Bangla-Desh, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déclaré que le Canada avait déjà affecté une somme de 22 millions de dollars pour secourir les réfugiés en Inde. M. Sharp a poursuivi: "Du blé d'une valeur de sept millions de dollars a aussi été attribué au Bangla-Desh et la somme de \$500,000 en espèces a été consacrée à l'Opération de secours des Nations Unies sur place. Sur le total, 11.5 millions ont été transmis par l'intermédiaire d'organismes internationaux et d'organismes canadiens privés. Plus de la moitié du blé d'une valeur de sept millions de dollars a été livré. Le reste, qui a été expédié, sera livré sous peu. La totalité des fonds de \$500,000 remis à l'Organisation des Nations Unies a été dépensée. En outre, une partie de l'expédition de blé d'une valeur de sept millions de dollars fait l'objet de poursuites de la part du Gouvernement du Canada, en vue d'un recouvrement.

* * * *

TROIS NOUVEAUX PARCS NATIONAUX DANS LE NORD

(Suite de la page 2)

La côte est échancrée de jeunes vallées à versants irréguliers et de fiords ayant jusqu'à trente milles de long, dont les falaises abruptes s'élèvent à 3,000 pieds ou plus au-dessus de la mer, tandis que dans l'intérieur se trouvent les hautes-terres Penny. Elles sont formées de montagnes atteignant jusqu'à 7,000 pieds et le col de Pangnirtung, qui a 60 milles de long et jusqu'à un mille de profondeur, est généralement dénué de glace et le terrain fait voir une vaste toundra.

L'île Baffin fut un des endroits habités par les Esquimaux de la culture Thulé, dont l'existence dans l'Arctique remonte à un millier d'années.

Les archéologues ont découvert des vestiges de plusieurs communautés dans la région de la baie Cumberland. Aujourd'hui, il existe deux agglomérations esquimaudes près du futur parc; l'une à Pangnirtung, à l'embouchure du fiord Pangnirtung, et l'autre, dans l'île Broughton, située au large de la côte nord-ouest de la péninsule.

La baleine, le narval, le phoque et le morse fréquentent les eaux des fiords. Au nombre des mammifères terrestres se trouvent l'ours blanc, le renard arctique et le caribou des toundras. L'ours blanc, le morse, le rorqual bleu, le rorqual à bosse et la baleine noire sont considérés comme des espèces menacées d'extinction.

Parmi les quarante espèces d'oiseaux nichant dans cette région il y a la bernache du Canada et le harfang des neiges. On peut y apercevoir aussi de rares espèces telles que le gerfaut et le cygne siffleur.

A propos des nouveaux parcs, M. Chrétien a ajouté: "Depuis 1968, nous avons créé dix nouveaux parcs nationaux pour le peuple canadien. Jamais une expansion comparable à celle des quatre dernières années ne s'était vue. Nous possédons désormais la structure d'un remarquable réseau national mais nous ne devons pas nous arrêter là. Il reste encore beaucoup à faire si nous voulons protéger pour demain notre patrimoine naturel. Nous avons actuellement 28 parcs et il nous en faudra au moins 60 au début du siècle prochain. Nous sommes désormais engagés dans une course contre le temps."